



FR

COMMISSION DES FINANCES
62^{ème} session
Rome, le 4 octobre 2007

UNIDROIT 2007
AG/Comm. Finances (62) 2
Original: français
Septembre 2007

Point No. 2 de l'ordre du jour : Modification définitive du budget et approbation des Comptes pour l'exercice financier 2006

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Voir ci-dessous</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Voir ci-dessous</i>
<i>Document connexe</i>	<i>Comptes 2006</i>

1. Le budget pour l'exercice financier 2006, approuvé par l'Assemblée Générale à sa 59^{ème} session le 1^{er} décembre 2005, prévoyait que les dépenses effectives de € 2.020.850,00 seraient comblées par des recettes effectives de € 1.990.850,00 et par l'excédent prévu à la clôture de l'exercice financier 2005 de € 30.000,00. Le budget prévoyait également des recettes et des dépenses de € 6.000,00 pour les Comptes spéciaux, qui se compensaient.

2. Au cours de l'exercice financier 2006, les recettes et les dépenses se sont révélées supérieures au budget approuvé par l'Assemblée Générale à sa 59^{ème} session, et par conséquent des ajustements aux chapitres et articles du budget ont été approuvés par l'Assemblée Générale à sa 60^{ème} session le 1^{er} décembre 2006.

2. Les Comptes pour l'exercice financier 2006 montrent que les recettes effectives (inclus l'excédent de 2005 montant à € 74.110,49) se sont élevées à € 2.211.521,46, et les dépenses effectives à € 2.158.921,94, faisant apparaître un solde actif de € 52.599,52 (alors que le Secrétariat avait prévu € 30.000,00). Les recettes et les dépenses pour les Comptes spéciaux, montant à € 8.215,60, se compensent.

3. Le solde actif peut s'expliquer comme suit (en euro) :

